tiques à celles trouvées en possession du meurtrier du roi Alexandre Ier lors de l'attentat de Marseille.

On peut donc supposer, la date de dépôt de la valise correspondant au séjour à Paris des terroristes croates, que ces armes tenues en réserve pour un second attentat en cas d'échec du premier, ont été abandonnées par les complices de Marseille.

Le Parquet ayant fait apposer les scellés sur la valise a prescrit une enquête pour rechercher l'origine et la destination de ces armes, cette découverte étant de nature à ruiner tout le système de défense des inculpés qui prétendent n'avoir tenu qu'un rôle passif.

LETTRE DE BRUXELLES

Les difficultés financières et les monopoles politiques

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 6 JUIN 1935.

Le MONITEUR *de jeudi publie une circulaire du ministre de l'Intérieur, traitant des rémunérations et pensions des fonctionnaires et employés communaux et provinciaux. Il y a quelques jours, le Gouvernement a corrigé et supprimé des arrêtés-lois sur la matière pris par l'ancien Ministère Theunis. Les ministres socialistes avaient demandé ces suppressions et corrections, dans des conditions telles qu'une crise ministérielle a failli éclater. M. du Bus de Warnaffe, ministre de l'Intérieur, a menacé de donner sa démission. L'incident finalement, a été aplani, des assurances réciproques ayant été données en vue de faire cesser le scandale qui existe dans nombre de communes, endettées et qui, dans un dessein de surenchère électorale, accordent à certains de leurs fonctionnaires — pas à tous — des traitements plantureux, aussi immérités qu'électoralistes.*

C'est ainsi que l'on cite le cas de plusieurs employés communaux qui gagnent plus que les ministres. Un gardien en chef d'un cimetière touche par an... 90.000 francs. On comprend que les contribuables soient écœurés de cette gabegie. Les arrêtés-lois supprimés avaient pour but de leur donner satisfaction. L'électoralisme a été plus fort, en l'occurrence, que la justice et la raison. Il y a lieu de remarquer d'ailleurs, que dans ces communes qui dilapident ainsi l'avoir des contribuables, les petits employés sont généralement oubliés au profit de quelques heureux du sort, parents, amis ou protégés des autorités.

Le Gouvernement n'a pas su résister à la pression qui s'exerçait sur lui. La nécessité sera un jour plus forte que tout, et de même que les contribuables et les épargnants ont été durement frappés, et le restent, par la dévaluation et la conversion des rentes, il faudra bien que les fonctionnaires acceptent finalement de comprendre, selon le mot d'un ministre socialiste, qu'ils sont au service des citoyens et que ceux-ci ne sont pas leurs serviteurs.

En réalité, la lutte que mènent actuellement les pouvoirs provinciaux et les pouvoirs communaux contre le pouvoir central et qui met celui-ci en échec, provient de ce que beaucoup de députés et de sénateurs sont membres des Conseils provinciaux et communaux, et qu'ils oublient quand ils sont à la Chambre et au Sénat qu'ils doivent légiférer pour le pays, dans l'intérêt général, et non pour leur province ou leur commune, dans l'intérêt particulier.

Et c'est pourquoi, tous les partis souhaitent, dans l'intérêt d'une bonne administration, la suppression des cumuls politiques, que le président de la Chambre a condamnés d'ailleurs, il y a quelques années.

S...

L'Allemagne participerait sous conditions à la Conférence danubienne

Rome, 6 juin. — On apprend que l'Allemagne participerait à l'éventuelle Conférence danubienne de Rome, mais aux conditions suivantes :

1° L'engagement de non-immixtion dans les affaires d'Autriche sera égal pour tous les signataires ;

2° Cet accord plurilatéral ne sera pas doublé de pactes d'assistance mutuelle bilatéraux.

Toutefois, là où des accords bilatéraux ou des pactes d'assistance mutuelle seraient indispensables, l'Allemagne poserait comme condition que la forme de ceux-ci fût connue avant la signature de la convention générale de non-immixtion.

Les conversations navales anglo-allemandes à Londres

Londres, 6 juin. — De nouvelles conversations ont eu lieu jeudi après-midi, à l'amirauté entre la délégation navale allemande et les représentants anglais. La plus grande discrétion continue à entourer les entretiens.

Une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre

Lorient, 6 juin. — Une affaire d'escroqueries aux dommages de guerre et d'infraction à la loi sur les sociétés, qui remonte à une quinzaine d'années, est évoquée devant le Tribunal correctionnel.

Il s'agit des sociétés des « Forges et Aciéries de Montdidier (Somme) » et de « La Rennebentaise », que le Parquet de Lorient fut chargé d'instruire dès 1924 en raison de leur connexité. Quatre membres du Conseil d'administration, MM. Augustin Meaux, ingénieur des travaux publics en disponibilité depuis plusieurs années; Chapt, ancien notaire à St-Brieuc; Guiot, ancien notaire à Morlaix; Rolland, ancien banquier à Rennes, actuellement en prison, sont poursuivis pour escroquerie en complicité. Il s'agit de 5.466.074 francs de dommages de guerre attribués à M. Pierre Philippe, de Lorient, décédé en 1929 et qui en touche trois, alors que le matériel d'une vieille usine désaffectée de Montdidier était estimé seulement 268.000 francs.

[illegible] jusqu'à [illegible]

La crise ministérielle

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

M. Herriot a insisté auprès du groupe pour que celui-ci donne à ses délégués une sorte de blanc-seing pour négocier avec M. Pierre Laval, en vue de collaborer à la formation du Cabinet. C'est alors que l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le parti radical et radical-socialiste et son groupe parlementaire ayant fait tous les efforts possibles pour défendre une doctrine sur laquelle ils sont unanimes, *mais résolus à ne pas exposer le pays à des difficultés qu'exploiteraient les adversaires de la République*, font confiance à leurs délégués pour prendre les décisions qui leur paraîtront nécessaires, afin d'amener la constitution d'un gouvernement ».

D'après les commentaires qui ont été faits dans les couloirs à l'issue de la réunion, le groupe radical-socialiste auquel s'étaient joints, pour cette ultime délibération, les membres du bureau exécutif du parti a maintenu ainsi théoriquement sa doctrine sur les pleins pouvoirs, mais a accepté, sans conditions, la collaboration au gouvernement de M. Pierre Laval.

Aucune communication officielle n'a été faite à l'issue de cette réunion.

Bien que des renseignements contradictoires aient été donnés sur ce qui s'est passé à la réunion, il semble que M. Edouard Herriot ait demandé, comme conclusion à son exposé, quels étaient ceux de ses collègues qui seraient partisans d'un gouvernement de « front commun. »

Nul, dans l'assistance, n'aurait acquiescé.

D'après une autre version, M. Herriot aurait indiqué que personnellement, il avait décliné l'offre qui lui était faite de constituer un Gouvernement et aurait prié ceux de ses collègues qui seraient disposés à accepter cette mission de se faire connaître.

Personne n'ayant répondu à cet appel, le président du groupe, M. Yvon Delbos aurait été prié de faire part au Président de la République de l'état d'esprit du groupe.

M. Pierre Laval accepte...

A 19 h. 35, M. Pierre Laval quitte le quai d'Orsay pour se rendre auprès du Président de la République qui lui demande de constituer le cabinet.

A 20 h. 10. M. Pierre Laval en quittant l'Elysée, a fait aux membres de la presse la déclaration suivante :

— Le Président de la République vient de me confier de nouveau la mission de constituer le cabinet. Mercredi, après avoir examiné la situation, j'ai procédé à un certain nombre de consultations. J'ai dû décliner cette offre.

» Diverses combinaisons ont été envisagées qui n'ont pu aboutir en dépit de l'autorité incontestée des hommes politiques auxquels il avait été fait appel.

» Le président du groupe radical et radical-socialiste, M. Yvon Delbos, qui vient de me précéder ici, a lui aussi, décliné cette mission.

» En présence de la gravité de la situation, je n'ai pas le droit de me dérober au devoir. J'ai répondu à l'appel du chef de l'Etat. Je vais constituer le gouvernement. »

...commence aussitôt ses consultations...

M. Pierre Laval est rentré à 20 h. 20 au Quai d'Orsay. Le ministre des Affaires étrangères est décidé à constituer son Cabinet dans la nuit.

Il réduira donc les visites protocolaires au minimum, puisqu'il compte simplement se mettre en relations téléphoniques avec les présidents des deux Assemblées.

Ses consultations politiques destinées à s'assurer les concours indispensables à la formation du Gouvernement de demain ont commencé immédiatement.

...et reçoit une délégation radicale

A 21 heures, M. Pierre Laval reçoit une délégation du parti radical composée de MM. Herriot, président du parti; Albert Sarraut, Martinaud-Deplat, Camille Chautemps, Yvon Delbos, Rucart, René Richard, Camille Ferrand, Mazé, Campinchi et Jouffrault.

Cette délégation quitte, à 22 heures 20 le ministère des Affaires étrangères.

— Tout est arrangé, déclare M. Camille Chautemps. Je crois que M. Laval va très rapidement aboutir. Il ne reste plus qu'à attribuer certains portefeuilles. J'espère que les députés radicaux suivront ensemble, peut-être à une trentaine de voix près, les directives de leur bureau.

M. Flandin accepte de faire partie du nouveau gouvernement

A 21 h. 15, MM. Chevalier, directeur, et Dupart, chef adjoint du cabinet de M. P.-E. Flandin quand celui-ci était président du Conseil, sortent du cabinet de M. Pierre Laval.

Ils annoncent que M. Pierre Laval a fait appel à la collaboration de M. P.-E. Flandin, qui a accepté.

Le nouveau Ministère se présenterait dès aujourd'hui devant le Parlement

En quittant le cabinet de M. Pierre Laval, M. Camille Ferrand, député de la Creuse, qui faisait partie de la délégation radicale-socialiste, a déclaré que M. Pierre Laval aurait le désir de se présenter dès vendredi à 16 heures devant le Parlement.

Selon le député de la Creuse, M. Pierre Laval aurait proposé au groupe socialiste de participer au gouvernement en formation, avec ou sans pleins pouvoirs, mais dans le cadre parlementaire. Les socialistes n'auraient accepté ni l'une ni l'autre formule.

Toujours selon M. Camille Ferrand, M. Pierre Laval ne viserait pas à faire au gouvernement une politique d'économies dérisoires. Toutes les compressions nécessaires seront réalisées, mais seulement les compressions strictement nécessaires. Les anciens combattants ne seront touchés que s'il n'est pas possible de faire autrement, et seulement après toutes les autres catégories d'ayants-droit.

Une exclusive des Anciens combattants contre M. Caillaux ?

A une heure du matin, M. Rivollet, ancien ministre des Pensions, et ses collègues du Bureau de la Confédération nationale des anciens combattants et victimes de la guerre, quittent le Quai d'Orsay.

M. Rivollet ne fait aucune déclaration.

Interroge cependant, il dit que ses camarades et lui, ont eu avec le président du Conseil un entretien qui s'est prolongé pendant plus d'une heure.

La désignation de M. Caillaux au poste de ministre d'Etat, qui était acquise avant leur arrivée, étant démentie après leur sortie, il semble que les anciens combattants aient insisté auprès de M. Laval pour qu'il écarte le sénateur de la Sarthe de sa combinaison.

Une affiche des Croix de feu

Les Croix de feu et volontaires nationaux ont fait apposer une affiche dont voici le texte : « Les caisses de l'Etat sont vides. La paix est incertaine. Le peuple attend du travail et du pain. Un gouvernement ose dire au Parlement : « Nous combattons les spéculateurs, laissez-nous travailler. »

» En moins de 24 heures, il est renversé. Députés de droite et de gauche, esclaves des internationales, capitalistes ou marxistes, vous préparer la guerre civile. Halte-là ! »

Un manifeste des Anciens Combattants

Les Anciens combattants français groupés et unis dans leur Confédération nationale, et soucieux de l'intérêt supérieur du pays publient un manifeste dans lequel ils se déclarent « décidés » à défendre la France avec énergie contre tous risques extérieurs, à la débarrasser de l'oppression des puissances économiques et financières, à juguler la spéculation, à réagir contre la faiblesse des politiciens.

» Ils soutiendront un gouvernement qui aura pour buts : la défense des libertés républicaines, le redressement moral et financier, les réformes politiques et administratives, la rénovation économique et sociale.

» L'entrevue du bureau confédéral avec certains hommes politiques fait ressortir, ajoutent-ils, une complète incompréhension des véritables mobiles qui animent la génération du feu. »

La Confédération nationale convie les A.C., victimes de la guerre, à assister au meeting qui aura lieu ce 7 juin, salle Wagram, à 20 h. 30, sous la présidence de M. Rivollet, assisté de Jean Volvey et des représentants des associations confédérées.

Un ordre du jour du Comité interfédéral du Nord de la France des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre

On nous communique ce qui suit :

Le Comité interfédéral du Nord de la France des Mutilés, Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, rappelant que le 25 mars 1934, les Anciens Combattants et Victimes de la Guerre n'ont pas hésité à accepter le sacrifice d'une partie de leurs droits pour coopérer à l'œuvre de redressement moral et financier du pays qui devait être entreprise.

Constatant que les réformes envisagées par le programme constructif de Conseil National de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du 25 mars 1934, élaboré à l'unanimité de la Génération du Feu, n'a pas été réalisé;

Le Comité interfédéral se refuse à toute nouvelle atteinte aux droits des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, et rappelle à nouveau que, dans le but d'alléger les charges du pays, la Confédération Nationale avait préconisé, entre autres réformes, la constitution d'une caisse autonome des pensions et retraites.

Dans les graves circonstances qui préoccupent actuellement tous les Français, le Comité interfédéral fait appel à l'esprit de solidarité qui les animait au front, pour que les Anciens Combattants restent la force morale qui permette de contribuer encore au salut de la Patrie.

Les banques anglaises freinent la spéculation

Londres, 6 juin. — Les autorités monétaires anglaises semblent désireuses de mettre fin à l'activité de la spéculation sur les changes et sur les métaux précieux.

En conséquence on laisse entendre, dans les milieux intéressés de la Cité, que l'Institut d'émission aurait exprimé le désir de voir les grandes banques britanniques s'efforcer de ne pas favoriser ces opérations, en refusant les facilités de crédits nécessaires.

On croit savoir que, dès à présent, les banques, en Grande-Bretagne, ont pris les mesures demandées et qu'elles limitent considérablement leurs avances contre les dépôts d'or, ainsi que pour toutes opérations à terme.

A PROPOS D'UNE PERQUISITION

Nous avons signalé qu'une perquisition avait été effectuée au siège de la Banque Tumin et Compagnie, 5, rue de l'Echelle, à Paris. La direction de cette banque nous prie à ce sujet de préciser qu'elle est complètement étrangère à la controverse « pour ou contre la dévaluation. »

Ses opérations sur l'or métal se sont strictement limitées à satisfaire aux demandes de détail de sa clientèle, opérations n'ayant d'ailleurs porté que sur quelques centaines de mille francs; ces opérations mêmes n'ayant fait l'objet d'aucun exode de capitaux.

Nous n'avons à aucun moment, nous dit la direction, dans le passé ou le présent, directement ou indirectement, spéculé ou fait spéculer notre clientèle sur les devises françaises ou étrangères, ni incité notre clientèle à se défaire de ses titres de rente.

Des avions lancent des tracts dans les rues de Paris pour annoncer une réunion de la Fédération des contribuables

Paris, 6 juin. — A la fin de l'après-midi, deux avions ont survolé Paris et la banlieue lançant des tracts de la Fédération des contribuables qui annoncent pour ce soir, un meeting à la salle Pleyel. Les services de police des renseignements d'Orly, ont appréhendé un pilote sur le champ d'aviation d'Orly, M. Herissey, qui était en train de charger des tracts sur son avion. M. Herissey pare déféré au Parquet.

M. René Renoult inculpé de trafic d'influences est acquitté par le jury de la Seine

Paris, 6 juin. — Cette deuxième audience du procès René Renoult, l'ancien ministre de la Justice accusé de trafic d'influence, a commencé exactement à 13 h. Comme la veille, M. René Renoult est arrivé de la prison de la Santé en pardessus noir et melon noir. Il paraît très calme, très maître de lui.

(Mond. Photo-Presse).

VOICI DANS LE BOX DES ACCUSÉS, M. RENÉ RENOULT. DEVANT LUI, Me RIBET, UN DE SES AVOCTS

Tout de suite, l'audition des témoins à décharge continue.

Puis, dans une attente impressionnante, au milieu d'un grand silence, le procureur général Roux se lève et commence son réquisitoire. « Je veux, dit-il, garder les sentiments qui m'oppressent, cette tristesse que j'éprouve et l'obligation de l'austère devoir devant cet homme si connu au Palais et dont j'ai lu la longue énumération des titres : seize ans député, quinze ans sénateur, huit fois ministre.

En terminant son réquisitoire, le procureur général Roux laisse aux jurés le choix dans l'application de la peine. Mais, affirme-t-il, vous devez faire un grand exemple et prononcer une condamnation pénale.

Sur ces mots, le procureur général se rassied et l'audience est suspendue pendant vingt minutes.

Trois avocats prennent la défense de M. Renoult et demandent son acquittement.

On donne lecture aux jurés de l'unique question qui leur est posée sur le crime de trafic d'influences. Le jury se rend dans la salle de délibération.

L'audience est suspendue. M. René Renoult se retire avec ses défenseurs.

A 19 h. 45, l'audience est reprise et le jury rentre en séance.

Au milieu d'un silence impressionnant, le président du jury se lève et déclare : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse des jurés est non ».

M. René Renoult est donc acquitté.

Le Congrès de l'U.N.C. à Brest

Brest, 6 juin. — Le Congrès national de l'Union nationale des combattants s'est ouvert ce matin, sous la présidence de M. Georges Lebecq.

Prenant la parole, ce dernier a souligné la gravité des événements. « Dans les questions d'ordre moral et d'ordre civique, a-t-il dit notamment, pour lesquelles vous aurez à trouver une solution dans ce congrès, vous n'aurez qu'une pensée : vous préparer à l'action que nous devons engager demain. »

Aussitôt après le discours du président, les diverses commissions se sont installées dans leurs bureaux. La quatrième commission (redressement moral) a pour président M. André Goudaert (Nord).

A 11 heures, les membres du comité directeur et des bureaux des sections départementales se sont rendus à la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, où un vin d'honneur leur a été offert par la municipalité. M. Jacques Henry, sous-préfet; le vice-amiral Laurent, préfet maritime, et toutes les autorités militaires, maritimes et civiles, assistaient à cette réception. Au nom du sénateur-maire, M. Le Gorgeu, retenu à Paris, M. Lullien, premier adjoint, a souhaité la bienvenue aux congressistes.

Mort du vicomte Byng de Vimy qui commanda la 3me armée anglaise sur le front français

Londres, 6 juin. — Le vicomte Byng de Vimy est décédé des suites d'une intervention chirurgicale, dans la propriété de Thorpe Hell (Essex).

Lord Byng, qui était âgé de 73 ans, avait reçu son titre en 1919, pour le rôle qu'il avait joué dans la défense des coteaux de Vimy. Il commandait alors la 3e armée anglaise sur le front français.

Pendant la grande guerre, il fut successivement envoyé aux Dardanelles où il reçut le grade de lieutenant général, puis en France, où il commanda tour à tour la troisième division de cavalerie, puis le 9e corps d'armée anglaise. Il prit ensuite le commandement des divisions canadiennes.

Après la guerre, en récompense des services qu'il avait rendus à son pays, il fut nommé gouverneur général du Canada, où il passa cinq années. De retour en Angleterre, il devait acquérir une grande popularité comme chef de la police de Londres, poste qu'il occupa de 1928 à 1931.

Il était grand officier de la Légion d'honneur, grand croix de la Couronne de Belgique, et était décoré de l'Aigle blanc de Serbie et de la médaille américaine « Distinguished Service Order ».

Le Parlement britannique lui avait marqué sa reconnaissance en lui votant une allocation spéciale de 30.000 livres sterling.

La onzième Conférence lainière internationale tient ses assises à Berlin

(*De notre envoyé spécial, par téléphone*)

Berlin, 6 juin. — La onzième Conférence lainière internationale a été ouverte ce matin à la Maison des ingénieurs à Berlin, sous la présidence de M. Hardt, président de l'Union lainière allemande.

Le discours d'ouverture du docteur Schacht

Le fait saillant de la séance d'ouverture a été le discours du docteur Schacht, président de la Reichsbank et ministre de l'Economie nationale.

Après avoir exprimé les regrets du Führer, retenu hors de Berlin, le docteur Schacht a déclaré qu'il parlerait en commerçant à des commerçants et à des industriels faits pour le comprendre. Puis il passa en revue les causes du marasme mondial.

— Le monde, dit-il, est désaxé. Toutes les conférences internationales ont échoué. Il faut donc que l'initiative privée supplée à l'initiative officielle et, à ce titre, les travaux de la onzième conférence lainière internationale offrent à mes yeux le plus grand intérêt.

Le docteur Schacht reconnaît que les manifestations économiques de l'Allemagne moderne peuvent passer pour des manifestations d'autarchie : imposée par les événements, cette autarchie est un moyen en attendant le retour des conditions nécessaires qui rendront la liberté aux échanges internationaux.

En terminant, le président de la Banque d'Empire insiste sur l'importance que le débouché allemand présente pour les industries étrangères.

La réponse de M. Maurice Dubrulle

M. Maurice Dubrulle, président de la Fédération lainière internationale, remercie le docteur Schacht, au nom des membres de la conférence, d'avoir bien voulu faire connaître le point de vue allemand sur les conditions actuelles du « Struggle for life », qui est la préoccupation pressante de toutes les nations. Il assure le Gouvernement allemand de la volonté ferme des membres de la Fédération lainière internationale de travailler dans toute la mesure de leurs moyens au but commun : la paix économique.

Aux applaudissements unanimes de l'assemblée, MM. Hodgson et Damez rappellent les services éminents rendus par M. Maurice Dubrulle à l'industrie lainière européenne.

C'est à Berlin, il y a dix ans, que le premier traité international d'arbitrage lainier a été signé : c'est à Berlin que cet événement devait être commémoré. Trois pays avaient signé ce premier accord ; onze pays y ont adhéré depuis.

La Fédération lainière internationale possède à son actif d'intéressantes réalisations dans tous les domaines, destinées à faciliter les échanges internationaux.

Pour commémorer cet anniversaire, un magnifique tableau a été offert à M. Maurice Dubrulle dont les remerciements ont été empreints d'une émotion visible.

Le rapport de M. Maurice Dubrulle sur les travaux du Conseil de direction pendant l'exercice 1933-1934

L'ordre du jour de la première séance comportait tout d'abord un rapport du président de la Fédération lainière internationale sur les travaux du groupement pendant l'exercice écoulé. Parmi ces travaux, il faut citer particulièrement les études techniques sur la fibre lainière, l'unification des conditions de vente des laines brutes, l'accord douanier franco-belge du 15 octobre 1934.

LA SITUATION DE LA LAINE

M. Dubrulle expose dans les termes suivants la situation du marché :

Je pourrais, en ce qui concerne la situation du marché de la laine, vous répéter pour ainsi dire mot pour mot le rapport que je vous faisais l'année dernière à Rome.

Le marché de la laine est un marché sain parce qu'il n'a pas été manipulé artificiellement et que, somme toute, la laine est bon marché (notre ami le professeur Barker ne nous disait-il pas, dans la communication dont je vous parlais au début de ce rapport, qu'en Chine, la laine était, pour ainsi dire, au même prix que le coton ?), mais son prix n'a pas toujours été fonction de la situation économique de la matière. En effet, deux éléments sont venus jouer des rôles très importants dans les cours. D'abord, la politique de certains pays qui, pour des raisons de trésorerie intérieure, interdisant la sortie des capitaux, les faisait évidemment s'abstenir momentanément sur les marchés d'origine, cette politique ayant comme contrepartie — le jour où les interdictions d'achat étaient levées, — de les faire apparaître alors massivement sur le marché et faisant conséquemment monter les cours, peut-être plus que de raison. La seconde raison provient des pays dont la devise nationale est attaquée et dont les ressortissants cherchent à se couvrir en convertissant leur avoir en marchandises, quitte à acheter au-delà de leurs besoins normaux. C'est un signe des temps que les prix des marchandises ne sont pas, aujourd'hui, toujours conditionnés par la loi élémentaire économique de l'offre et de la demande, mais par des impédiments extérieurs. Ceci m'amène à dire que nous n'aurons d'apaisement véritable que lorsque la confiance générale sera revenue et celle-ci ne saurait revenir sans une stabilisation générale des monnaies.

C'est pourquoi je vous demande à tous, à quelque nation que vous appartenies, d'agir sur vos gouvernements pour obtenir cette condition indispensable au retour aux affaires saines et nous permettre de gagner notre vie par notre habileté professionnelle et non pas par des mesures spéculatives. C'est en travaillant tous en commun dans cette idée que nous pourrons arriver à faire valoir nos vues qui, seules, peuvent apporter les allégements douaniers qui sont à la base même du programme de la Fédération Lainière internationale.

M. Maurice Dubrulle lance en terminant un vibrant appel à la jeunesse.

« C'est notre rôle à nous, les aînés, dit-il, de lui rendre la confiance qui assurera l'avenir, de la convaincre de la nécessité de la solidarité internationale et de lui faire comprendre que, selon le principe de Montesquieu « l'intérêt des particuliers se trouve toujours dans l'intérêt commun. » Et le Président de la Fédération souhaite en conclusion que, dans la composition des délégations futures, il soit fait une large place aux jeunes gens les plus aptes.

Dans un autre rapport, M. Dubrulle rend compte du fonctionnement du traité d'arbitrage international lainier, qui a eu à connaître 34 litiges, dont 17 relatifs à la laine brute.

M. André Peltzer (Belgique), dans un remarquable exposé, a fait le procès des contrôles des changes et des accords de clearing qui, dans bien des cas, n'ont fait qu'aggraver encore une situation déjà difficile.

Au nom de la délégation française, M. Louis Rotschen a appuyé les conclusions de la Belgique en insistant particulièrement sur le rôle de l'instabilité monétaire dans le désordre actuel de l'économie mondiale.

Une Commission de rédaction a été désignée afin [illegible] la République.

tat de ses travaux à la séance de demain.

L'après-midi, la conférence a adopté le texte des conditions de vente pour les transactions internationales en laines brutes, qui constitueront le premier chapitre du règlement général des transactions lainières internationales.

M. Haigh (Angleterre) a fait décider l'envoi immédiat d'un télégramme aux organisations des vendeurs de laines australiens, demandant la reconduction des dispositions adoptées lors de la dernière saison des ventes d'Australie, parmi lesquelles figure la prolongation de la période des ventes, pour « diminuer autant que possible les fluctuations extrêmes des prix dues à des raisons économiques ou monétaires étrangères à l'industrie ».

La Fédération lainière internationale demandera aussi qu'aucune date ne soit fixée, ni aucun programme de ventes établi par les vendeurs australiens, sans une entente préalable avec la Fédération.

Jeudi soir, les membres de la Conférence se sont réunis à un dîner offert par la Deutsche Wollvereinigung, à l'Hôtel de l'Esplanade, à Berlin.

LE DRAME DU HOGGAR

Alger, 6 juin. — Le drame qui se déroula sous le ciel de feu du Sahara n'avait pour cause, croyait-on, jusqu'à présent, que l'imprudence des automobilistes, qui étaient partis sans le ravitaillement nécessaire en cas de panne et qui avaient pris une piste détournée plus longue que la route régulière.

Doit-on attribuer à d'autres mobiles la mort de Mrs Knight, la femme de l'aviateur anglais tué pendant la course Londres-Melbourne, et de M. Peyton ?

On insinue que, résolue à se donner la mort, Mrs Knight avait choisi ce moyen romantique de se tuer et avait incité, sous un prétexte quelconque, ses compagnons à délaisser la bonne piste.

On dit aussi que Mrs Knight, complètement ruinée, voulait s'approprier 200.000 fr. que portait sur lui M. Peyton. Elle aurait tué son compagnon au cours de leur marche sous le soleil implacable, puis, bouleversée de n'avoir pas trouvé l'argent qu'elle désirait, elle se serait donné la mort.

Dans le sac de Mrs Knight on retrouva une lettre rédigée en anglais, et ainsi conçue :

« Mon cher Jacques,

» J'espère que tu as réussi, pour moi, tout est fini... Nous n'avons plus d'essence et plus d'eau... Qu'il est dur de s'ouvrir les veines ! ».

Quand on connut cette lettre, une autre hypothèse surgit : M. Peyton et Mrs Knight se seraient vus contraints de s'éloigner sous la menace de leurs compagnons.

LE COMMANDANT FROGÉ EST ACQUITTÉ A REIMS

Reims, 6 juin. — Le Tribunal correctionnel à Reims a rendu son jugement dans l'affaire du commandant Christian Frogé, poursuivi pour menaces de mort au cours d'une conférence donnée le 5 décembre, à Reims, sur l'innocence de son frère.

Le commandant Frogé a été acquitté.

Le rapatriement gratuit des travailleurs étrangers de l'Europe centrale

Paris, 6 juin. — Le Ministère du Travail communique la note suivante :

« De précédents communiqués ont informé les travailleurs étrangers originaires de l'Europe Centrale, que le Ministère du Travail envisageait de les rapatrier gratuitement jusqu'à leurs pays d'origine. La date à laquelle les intéressés pourront solliciter le bénéfice des facilités de transport prévues, sera portée à leur connaissance par la voie de la presse. »

A Saint-Mandé un chauffeur de taxi est assailli par deux Polonais qui sont arrêtés

Paris, 6 juin. — Vers minuit 30, avenue des Minimes, à Saint-Mandé, le chauffeur de taxi Pierre Ortello, originaire de Madrid, demeurant 6, rue Traversière, à Saint-Maur, a été assailli par deux voyageurs qu'il conduisaient à Vincennes.

Trois coups de feu ont été tirés sur le chauffeur, qui n'a pas été atteint.

Une ronde effectuée par une voiturette du commissariat de Vincennes, avec l'aide du chauffeur, a permis l'arrestation des nommés Jean Gustkowski, 25 ans, et de son amie, Renée Mitchalate, 19 ans, tous deux sujets polonais.

La Légion d'honneur des mutilés 100 %

Le « Journal Officiel » publiera vendredi, une liste de promotions et de nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, en faveur de mutilés de guerre à 100 %.

Cette liste comprend un commandeur, douze officiers et trois cent quarante-neuf chevaliers.

Deux grèves éclatent : l'une à Houplines, l'autre à Nieppe

Il y a quelques jours, la direction des tissages Ruyant, à Houplines, avisait le personnel d'une baisse de salaires. Une délégation ouvrière fut reçue mercredi à ce sujet par la direction qui, jeudi, décida de différer la baisse, mais de réduire le personnel. Celui-ci a quitté l'usine. Seuls, travaillent 14 ouvriers sur 42 que comporte l'effectif.

A Nieppe, à la suite d'un différend d'atelier entre ouvriers et ouvrières, du tissage A. Baude, la direction refusa le congédiement demandé par certains ouvriers. Les 50 ouvriers qui composent le personnel ont cessé le travail jeudi après-midi.

Un enfant est écrasé sous un mur à Maucourt

Le jeune Marius Dabtrowski, 2 ans et demi, dont les parents habitent Maucourt (Somme), a été écrasé hier par la chute d'un pilastre en briques abattu par le vent. L'enfant a été tué sur le coup.

— Dans un train de banlieue entre Pantin et Paris, Mme Suzanne Entraygues a blessé de plusieurs coups de revolver son mari, Eugène, 30 ans, rédacteur à la mairie de Bondy, et Mme André Merlin, 30 ans, ménagère, demeurant avenue de la République, à Bondy. Elle a été arrêtée.

Dernière Heure

Le nouvel évêque de Langres

Paris, 6 juin. — Le Souverain Pontife vient de promouvoir à l'évêché de Langres, M. Choquet, archidiacre de Soissons. Il succède ainsi à Mgr Fillon, son ancien confrère des missions diocésaines.

M. Ramsay Mac Donald, premier ministre de Grande-Bretagne depuis six ans, quitte aujourd'hui le pouvoir

Londres, 6 juin. — M. J. Ramsay Mac Donald remettra vendredi sa démission au roi George et, aussitôt après, le souverain convoquera M. Stanley Baldwin pour former le nouveau Cabinet. Ce ministère sera conçu sur les bases de l'ancien et groupera à peu près les mêmes personnalités.

Le tremblement de terre du Beloutchistan aurait causé la mort de 60.000 personnes

Simla, 6 juin. — D'après les dernières estimations 60.000 personnes ont péri dans le tremblement de terre de Quetta. La région affectée par le séisme a une superficie d'environ 7.000 kilomètres carrés. Plus de 100 villages ont été détruits. Le nombre des morts est de beaucoup supérieur à celui des blessés. Dans l'Etat de Kalat, par exemple, on compte 24.000 morts et 6.000 blessés.

Plusieurs régions des Etats-Unis sont inondées

5.000 personnes sans abri

Kansas-City, 6 juin. — Près de cinq mille personnes sont sans abri par suite de violentes crues des fleuves Missouri et Kaw et d'autres affluents du Mississipi qui ont rompu de nombreuses digues, détruit des villages et des routes, inondant près de 300.000 kilomètres carrés de terres fertiles dans le Kansas, le Nébraska, le Missouri, l'Oklahoma, le Texas et l'Arkansas.

Dernières Nouvelles Sportives

TENNIS

LA COUPE DAVIS

Prague, 6 juin. — Jeudi a commencé la rencontre de tennis entre l'équipe de Tchécoslovaquie et celle du Japon, comptant pour le second tour de la Coupe Davis. A la fin de la première journée, la Tchécoslovaquie mène par 2 victoires à 0.

HIPPISME

HIER, AU BOIS DE BOULOGNE

Prix de Buzenval (à vendre aux enchères, 8.000 fr., 900 m.) : 1er, Manodia (W. Bibtritt), 17.00 et 9.50; 2e, Cimar (G. Bridgland), 12.00. — Tous couru.

Prix de l'Ecole Militaire (mixte, 10.000 fr., 3.800 m.) : 1er, Lady in Wait. (G. Bridgland) 25.50 et 12.50; 2e, Dago (W. Johnstone), 13.00. — Pas couru : Nount, Fugi.

Prix Fould (20.000 fr., 3.000 m.) : 1er, Kanturk (W. Johnstone), 6.50 et 5.50; 2e, Pitchouritkian (M. Allemand), 10.00. — Pas couru : Botanist, Négrier, Extra Dry.

Prix Saint-Georges (15.000 fr., 1.000 m.) : 1er, If (G. Duforez), 19.50 et 9.00; 2e, Vertiginoux (C. Jennings), 24.00; 3e, Lucullus (R. Brethès), 19.00. — Pas couru : Rouveline, Phil. of Hain, Hajiri.

Prix du Parc des Princes (handicap, libre, 40.000 fr. 2.150 m.) : 1er, William of Val. (G. Bridgland), 23.50 et 14.50; 2e, Phil. of Fal. (A. Chéret), 19.50. — Tous couru.

Prix du Champ-de-Mars (15.000 fr., 2.400 mètres) : 1er, Pen and Ink (C. Bouillon), 11.50 et 6.00; 2e, Bol d'Or (F. Rochetti), 9.00, 3e, Arkina II (G. Duforez), 6.50. — Pas couru : Ladre.

Prix de Compiègne (handicap, 20.000 fr., 1.700 m.) : 1e, L'Aigle Royal (J. Rossa), 95.00 et 24.00; 2e, Kirfox (G. Delaurie), 24.00; 3e Magyar (R. Kaiser), 32.50. — Pas couru : Verdure III, Alfred the Gr., Maori, Bougie R., Thèbes.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 6 juin.

Importations, 2.431; Américain, baisse 2; Brésilien, baisse 2; Egyptien, baisse 2-3.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible ...	11.90	12.00	11.80	11.90
Juin	—.—	—.—	11.42	11.53
Juillet	11.40	11.53	11.45	11.55
Août	—.—	—.—	11.35	11.45
Septembre ...	—.—	—.—	11.26	11.35
Octobre	11.11	11.19	11.16	11.25
Novembre ...	—.—	—.—	11.17	11.26
Décembre	11.15	11.21	11.19	11.29
Janvier	11.18	11.24	11.22	11.31
Février	—.—	—.—	11.26	11.34
Mars	11.25	11.31	11.31	11.38
Avril	—.—	—.—	11.32	11.39
Mai	11.28	11.34	11.34	11.42

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, nulles; aux ports du Golfe, 1.000; aux ports du Pacifique, 11.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 1.000; France et Continent, 10.000; Japon et Chine, 8.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 75.15; sur Bruxelles, 291.40; Esc. hors banque, 0 9/16, 0 5/8; Prêts à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.59 1/8; sur Londres, Cab. transf., 4.94 3/4; sur Bruxelles, 16.995.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 335; A terme : Sur juillet, 237; septembre, 243; décembre,